

Construire aujourd'hui.

En France, est construit en moyenne plus de 400 000 logements par an dont plus de 150 000 maisons individuelles. Comparé aux 34.5 millions de logements existants en France métropolitaine ce n'est pas grand-chose, mais être vigilant sur les consommations des logements à venir est primordial. En effet, avec ces chiffres, on peut imaginer qu'un logement construit aujourd'hui « vivra » plus de 80 ans et donc nécessitera une alimentation en énergie pour répondre aux besoins des occupants pendant près d'un siècle. Les nouveaux logements doivent donc être performants dès leur construction afin de ne pas avoir à envisager de travaux d'améliorations thermiques sur ceux-ci à moyen ou long terme.

Choisir son terrain.

Le choix du terrain pour une construction peut avoir des impacts sur les consommations de ce futur logement. En effet, l'orientation du terrain, [la nature du sol](#), la proximité d'autres bâtiments, peuvent déterminer la forme de votre bâtiment, sa compacité, la nature des fondations... (voir aussi la fiche sur le bioclimatisme) La répercussion sur votre budget construction peut avoir des conséquences sur le reste des choix de matières, matériaux et équipements du futur logement et donc sur sa qualité et sa consommation finale. De plus, l'emplacement de votre domicile détermine le type de déplacement que vous aurez à faire tous les jours (proximité de votre lieu de travail, des écoles, des magasins, la proximité ou l'existence des transports en commun,...)

Respecter les règles d'urbanisme

Chaque commune a ses règles en matière de construction. En fonction de la parcelle où vous souhaitez construire, il peut y avoir des obligations en termes de retrait par rapport à la rue, hauteur de bâtiment, pente de toiture, couleur et matériaux,... Vérifiez ces éléments auprès de votre commune avant de déposer votre permis de construire. Cela peut éviter un refus ou une demande de pièce complémentaire.

Respecter les règles thermiques.

Déposer un permis de construire aujourd'hui signifie également respecter la réglementation thermique 2012. Celle-ci demande le respect de 3 exigences de résultat (le besoin bioclimatique, la consommation d'énergie primaire et le confort d'été) et de quelques exigences de moyens comme la prise en compte de l'étanchéité à l'air du bâtiment et des ponts thermiques ou le recours à une énergie renouvelable. Il vous sera demandé une attestation de prise en compte de la RT 2012 dès le dépôt du permis de construire ainsi qu'à l'achèvement des travaux. Vous trouverez des informations sur [ce site](#).

Aller au-delà de la réglementation.

La RT2012 existe depuis plus de 5 ans. Une prochaine réglementation est déjà en [expérimentation](#). Vu la durée de vie d'une maison, pourquoi ne pas profiter de cette nouvelle construction pour anticiper les règles de demain et gagner sur ses consommations énergétiques ? En effet, la maison passive a, pour un de ses objectifs, de ne consommer que 15kWh/m²/an pour le chauffage. Des solutions existent déjà.

Se renseigner.

Que l'on choisisse de passer par un constructeur de maison individuelle, de confier la mission de maîtrise d'œuvre à un architecte ou de la gérer soit même, construire une maison, c'est le projet d'une vie. Prenez le temps de la réflexion et du conseil. Voyez plusieurs intervenants et profitez des conseils des associations

([ADIL](#), [CAUE](#),...). Pour les questions liées à l'enveloppe et l'énergie dans le logement, n'hésitez pas à solliciter votre conseiller Info-Energie !

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

Les conseillers **France Rénov'** vous guident gratuitement dans vos travaux pour améliorer votre confort et diminuer vos consommations d'énergie.

Pour prendre contact avec un conseiller France Rénov' :

